

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU


**Pays de
Landivisiau**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 23 mai 2023

Délibération n°2023-05-044

Date de convocation : 17 mai 2023

Conseillers en exercice : 45	Présents : 36	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

Pôle des Métiers – Rapport annuel 2022 du délégataire

L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de mai à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Guimiliau, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Avaient donné
procuration

M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
Mme CRENN Nicole à M. THEPAUT Jean-Jacques
Mme CLOAREC Marie-Françoise à M. GUEGUEN Guy
Mme CLAISSE Laurence, à M. SALIOU Louis
M. BRAS Philippe à M. DUFFORT Jean-Philippe
Mme JAFFRES Anne à M. POSTEC Jean-Yves
Mme ABAZIOU Nadine à M. PERVES Daniel

Absent(s) excusé(s)

M. BRETON Jean-Pierre
M. POT Dominique

Absent(s)

/

Participaient aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. THEPAUT Jean-Jacques

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Conformément à l'obligation faite au délégataire de produire chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante un rapport d'activité retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service, l'Association du Pôle des Métiers a remis à la Communauté de communes son rapport pour l'année 2022.

Conformément à la réglementation en vigueur, communication de ce rapport doit être faite au conseil communautaire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1411-3 ;

Vu la délibération n°2019-12-122 du 17 décembre 2019 approuvant le choix du concessionnaire du service public du Pôle des métiers ;

Vu le contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du pôle des métiers avec l'association du pôle des métiers, prenant effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 5 ans ;

Vu la conférence des maires en date du 16 mai 2023 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Robert Bodiguel, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte du rapport 2022 du délégataire du Pôle des métiers, annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 25 mai 2023.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques THEPAUT.

Le Président,
Henri BILLON.



CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU POLE DES MÉTIERS

année 2022

Rapport Annuel d'exploitant

(Prescriptions des articles L. 3131-5 et R. 3131-3 du code de la commande publique tout deux relatifs aux contrats de concession)

Informations générales :

L'association Pôle des métiers assure une DSP pour la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau depuis le 1^{er} janvier 2020.

l'année 2022 :année d'activités essentiellement dues aux formations développées par les organismes et entreprises du territoire

1 Investissements/ tarifs/Contrats de concession (conv : art 42-1)

Afin d'améliorer les prestations et de maintenir un bon niveau d'équipement, le pôle des métiers a réalisé quelques investissements mobiliers et pour cela contracté un emprunt.

Les tarifs appliqués en 2022 sont conformes aux décisions du conseil communautaire :

Libellé	Tarif
Studio 1 personne	300 € par mois
Studio 2 personnes	360 € par mois
Location de salle	115 € par jour

Aucune modification n'a été apportée au contrat de concession

2 Informations relatives à la performance et au remplissage de l'équipement (conv : art 42-2)

2.1 - location de salle

Sur l'année 2022, taux de location moyen de 41 %. Contre 44% en 2021

NB : Le calcul prend en compte tous le jours ouvrés de l'année malgré la fermeture estivale de certaines actions de formation.

Le pôle des métiers loue des salles d'activité de formation pour :

- la MFR de Landivisiau: utilisation d'une salle 9 mois pour la formation de stagiaires adultes
- l'Iréo de Lesneven-mfr : utilisation de 1 salle à l'année en moyenne pour des stagiaires adultes (formation, maraîchage, soudure, pépinière, porc)
- l'IBEP : locataire d'une salle et une petite salle depuis plusieurs années
- le CLPS : locataire régulier pour un CAP Accompagnement éducatif petite enfance et au cours de 2022 l'accompagnement pour des accidentés du travail.

- Un bureau à l'année pour le SDAEC et Terralliance

- location ponctuelle mais régulière

- la MSA : les services de la médecine du travail utilisent un bureau régulièrement pour les visites médicales du travail
- Agriformation pour la formation des agriculteurs
- Samson- Pichon plusieurs semaines de location de salles et la halle technique pour la formation de clients
- Quelques entreprises en location pour une journée.

2.2 Hébergement:

Sur l'année 2022, taux de location moyen de 89,11 %. (contre 91,38% en 2021)

Le pôle dispose de 29 studios meublés locatifs dont deux au rez-de-chaussée sont aménagés pour accueillir un public à mobilité réduite.

Les studios sont loués à la semaine, au mois ou pour des périodes plus longues.

Le public accueilli :

- des stagiaires adultes en formation
- des salariés en contrat de travail par alternance: apprentissage ou contrat de professionnalisation ;
- des salariés qui viennent travailler et/ou se former au pays: CDD, intérim, saisonniers, personnels en début de contrat.

Pour rappel , les locataires peuvent bénéficier des allocations logement selon leurs revenus.

2.3 Restauration :

Sur l'année 2022, le nombre de repas servi a été de :1095 contre 979 en 2021.

Pour favoriser l'accueil de groupes, le pôle propose un service de restauration . La préparation des repas est confiée à des traiteurs locaux qui livrent les repas.

Un minimum de 12 repas est nécessaire pour passer commande ;

3 Situation du personnel (conv : art 42-3)

L'activité du pôle des métiers s'appuie sur deux forces, les bâtiments- équipements et les ressources humaines.

L'association déléguée à la DSP a conventionné avec deux établissements qui mettent à disposition leurs ressources humaines à temps partiels : La MFR de Landivisiau 4 personnes et l'iréo de Lesneven 4 personnes .

Fonction	Prénom NOM	Employeur	Temps annuel (h)
Directeur	François Pouliquen	Iréo de lesneven	780
Adjointe	Erell Le Guern	MFR Landivisiau	264
Accueil et formation	Tifenn Marrec	MFR Landivisiau	100

Agent administratif/ secrétariat	Sabine Petton	MFR Landivisiau	50
Agent administratif/ comptable	Christine Berthou	Iréo de lesneven	144
Agent de service/ ménage	Marie Pierre Roudaut	MFR Landivisiau	450
Agent de service/ restauration	Nathalie Le Tournel	Iréo de lesneven	300
Agent de service/ maintenance	Laurent Bloas	Iréo de lesneven	280

4 Informations techniques (conv : art 42-4)

Inventaire des biens acquis :

Matériel	Année d'acquisition	Nombre	Prix d'acquisition TTC
Matelas	2022	20	3 186 €
Laveuse de sol	2022	1	3 787 €
Photocopieur	2022	1	1 908 €
Vidéo Projecteurs	2022	2	658 €
Casserole, poêles... pour les studios	2022		670 €
Aérotherm	2022	1	550 €

Consommation en fluide :

Eau : 1173 m³ contre 991 m³ en 2021

Electricité : 121 097 Kwatt heure soit 20 % d'augmentation par rapport à 2021/ Consommation en hausse car la pompe à chaleur est de nouveau en fonctionnement.

Fuel : 3500 litres/ baisse de consommation en 2022 car la pompe à chaleur a fonctionné correctement.

5 Informations financières (conv : art 42-5)

Voir Compte de résultat détaillé

Le montant total des produits (DSP) pour l'année 2022 :	218 598,30 €
Le montant des charges liées à la DSP sont de	201 436,75 €
Résultat DSP	17 161,55 €

Maintenance

Equipement	Prestataire	Durée du contrat
Portail extérieur et Portes sectionnelles	Portalp ZA de Rocoms 35410 CHATEAUGIRON	Reconduction annuelle tacite

Portes coulissantes	02 99 62 87 87	
Système téléphonique	Axians 16 Rue Louis Paturel ZAE du Perray, 22950 Trégueux 02 96 62 25 25	Reconduction annuelle tacite
Reprographie	SADA 17 Avenue de la Libération, 29000 Quimper 02 98 90 04 47	Reconduction annuelle tacite
Système de détection incendie	ASI 14 rue du Docteur Menguy 29270 CARHAIX 02 98 93 19 00	Depuis le 23/10/2012 Reconduction annuelle tacite
Extincteurs	SICLI Immeuble atrium 6 rue bas du village 35515 CESSON SEVIGNE 02 99 86 89 89	Depuis le 28/03/2011 Reconduction annuelle tacite
Ventilation	Engie Home service 30 rue de l'herbonnière 35577 CESSON SEVIGNE	Depuis 01/12/2016 Reconduction annuelle tacite
Système électrique	Apave Nord Ouest Zac de Kergaradec 37 avenue du Baron Lacrosse 29803 BREST 02 98 42 14 44	Depuis 24/07/2017 Reconduction annuelle tacite
Pompe à Chaleur et chaudière	Engie Home service 30 rue de l'herbonnière 35577 CESSON SEVIGNE 02 98 41 41 00	Depuis février 2013 Reconduction annuelle tacite
Matériel de cuisine	PICHON Echangeur saint Thonan 29800 SAINT THONAN 02 98 20 29 21	Depuis janvier 2022
Antiparasitaire	APA ZA de Triévin 29420 PLOUVORN	Depuis le 26/10/2015 Reconduction annuelle tacite

6 Projets et perspectives (conv : art 42-5)

- Augmentation des tarifs de location 2023 de 3 % déterminé par arrêté de la CCPL sur demande du pôle des métiers.
- Les hausses des coûts de l'énergie et des fournitures seront vraisemblablement supérieures à cette hausse de tarif.
- Ouverture de nouvelles actions de formation courtes destinées à des salariés d'entreprise

7 Accompagnement de la CCPL

Le service technique de la CCPL apporte son expertise technique afin d'accompagner l'agent de maintenance du pôle des métiers.

Le service technique a été sollicité et est intervenu plusieurs fois pour parer aux infiltrations régulières d'eau de pluie.

Rapport rédigé par François Pouliquen le 08 mai 2023
directeur du Pôle des Métiers

Pôle des Métiers - Délégation Service Public
Compte de Résultat du 01/01/2022 au 31/12/2022

	du 01/01/22 au 31/12/22	du 01/01/21 au 31/12/21		du 01/01/22 au 31/12/22	du 01/01/21 au 31/12/21
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Alimentation	1 153,79	1 978,50	Produits des activités	212 835,30	220 947,75
Fuel	4 864,20	10 239,84	Restauration	19 187,70	25 458,50
Produits d'entretien	1 350,60	1 404,02	Location de salles	87 168,50	92 739,25
Autres achats	38 130,02	39 995,76	Locations de studios	105 449,10	99 565,00
Prestations traiteurs	10 103,60	13 742,80	Location matériel	1 030,00	3 185,00
Electricité	17 358,53	17 211,20			
Eau	4 950,86	4 543,02			
Carburants	78,65	58,93			
Fournitures petits équipements	5 488,76	4 313,28			
Fournitures de bureau	178,08	147,11			
RRR obtenus sur achats (Cèdre)	-28,46	-20,58			
Charges externes	65 371,60	63 961,01	Produits de services	1 258,85	500,00
Location et charges locatives	44 000,00	44 000,00	Photocopies	1 138,85	500,00
Autres locations	693,94	995,88	Autres	120,00	
Entretien Réparation	1 599,30	642,72			
Maintenance téléphonique / gestibase / autres	5 559,30	6 248,49	Cotisation association	45,00	45,00
Assurances	2 511,02	1 938,23			
Abonnements					
Pédago, Informatique	1 511,43	1 278,60			
Honoraires divers	640,07	3 985,73	Produits divers de gestion courante	100,00	9,19
Information Tiers	518,50				
Affranchissement	115,86	167,49			
Téléphone	3 181,24	3 140,84			
Services bancaires	57,40	15,43			
Cotisations	4 983,54	1 547,60			
Impôts, taxes et assimilés	2 289,00	2 147,50			
Mise à disposition personnels indemnité stagaiaire	71 327,34	80 473,99			
Dotations aux amortissements	4 040,61	6 598,55			
Dotations aux provisions	505,50				
Perte sur créances	3 419,04				
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	192 451,70	206 799,17	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	214 239,15	221 501,94
CHARGES FINANCIERES	18,05	0,00	PRODUITS FINANCIERS	4 359,15	393,36
Intérêts et charges assimilés	18,05		Produits financiers et produits assimilés	1 163,15	393,36
			Reprises sur provisions et transferts de charges	3 196,00	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	18,05	0,00	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	4 359,15	393,36
CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 967,00	0,00	PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00
BENEFICE	17 161,55	15 096,13	PERTE		
TOTAL DES CHARGES	218 598,30	221 895,30	TOTAL DES PRODUITS	218 598,30	221 895,30